



Le 16 octobre 2024

**PAR COURRIEL**

**Sébastien Dutil**  
Conseiller Régie d'entreprise et Accès à l'information  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Responsable.Acces@hydroquebec.com

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0499**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et visant :

*« Un avis d'Hydro-Québec transmis au MRNF, unité de gestion 04-UG (à Mme Marie-Hélène Bibeau) au sujet de notre camp forestier sur le terrain occupé par HQ au KM 75 de la route forestière #25 dans le secteur de La Tuque. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez ci-joint copie du document faisant l'objet de votre demande. La signature d'une employée d'Hydro-Québec a cependant été retirée puisqu'elle n'est pas accessible suivant les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit d'un renseignement personnel confidentiel concernant une tierce personne que nous ne pouvons vous communiquer sans leur consentement.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil

p. j.